
DESTINATAIRES : Infirmiers(ères) auxiliaires

EXPÉDITEUR : Brigitte Duquette, conseillère-cadre à la qualité et à la surveillance de l'acte

Josée Ferland, conseillère-cadre à l'enseignement universitaire, les stages, la recherche et la formation

DATE : 14 mars 2019

OBJET : **Formation continue obligatoire**

Nous sommes à la fin de la période de référence 2017-2019 pour la formation continue obligatoire, celle-ci s'achevant dans seulement deux semaines, soit le 31 mars 2019.

À l'heure actuelle, nous souhaitons vous informer que 34 % des infirmiers(ères) auxiliaires travaillant pour le CISSS de la Montérégie-Ouest n'ont pas déclaré avoir effectué leurs dix heures de formation continue obligatoire à l'Ordre dans leur dossier membre.

L'OIIAQ nous informe qu'à défaut de faire les dix heures de formation, les infirmiers(ères) auxiliaires pourraient ultimement être radiés du Tableau de l'Ordre.

Vous devez donc inscrire toutes vos heures de formation avant le 30 avril 2019 en accédant à votre dossier de formation continue.

S'il vous manque des heures de formation, vous pouvez compléter vos formations notamment par le biais des formations en ligne sur le site de l'OIIAQ. Elles sont d'ailleurs répertoriées dans [Catalogue de formation OIIAQ](#).

Voici une liste de formations disponibles d'ici au 31 mars 2019 en annexe.

Nous vous remercions de votre collaboration.

BD
JF